

AXA Europe Small Cap

Société d'Investissement à Capital Variable sous la forme de société anonyme
Tour Majunga – La Défense 9
6, place de la Pyramide
92800, Puteaux
421 484 965 RCS Nanterre

Lettre aux actionnaires de la SICAV AXA Europe Small Cap

Puteaux, le 10 Août 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de la société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français AXA Europe Small Cap (ci-après la « SICAV »), OPCVM nourricier de l'OPCVM maître « AXA World Funds – Europe Small Cap » dont BNP Paribas Asset Management Europe (la « Société de Gestion ») assure la gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Nous souhaitons vous informer des modifications qui seront apportées à votre SICAV.

Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?

Le Conseil d'Administration de la SICAV a pris acte, lors de sa séance du 24 juillet 2026, de la fusion du compartiment maître de la SICAV, soit AXA World Funds – Europe Small Cap, avec le compartiment BNP Paribas Funds – Europe Small Cap, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas Funds, avec effet au 17 septembre 2026 (la « **Date d'Effet** ») et, en conséquence, du changement d'OPCVM maître de la SICAV en BNP Paribas Funds – Europe Small Cap.

Étant donné qu'AXA World Funds – Europe Small Cap et BNP Paribas Funds – Europe Small Cap présentent un univers d'investissement similaire, il a été décidé de les fusionner à des fins de rationalisation et afin de clarifier l'offre de fonds aux investisseurs. Le Conseil d'Administration a estimé pertinent et dans le meilleur intérêt des actionnaires de la SICAV que cette dernière agisse en tant que nourricier de BNP Paribas Funds - Europe Small Cap qui, à la suite de la fusion, sera un OPCVM avec un plus haut niveau d'actifs sous gestion et plus prospère dans la mesure où BNP Paribas Funds a affiché une performance historiquement meilleure qu'AXA World Funds – Europe Small Cap au cours des dernières années.

A des fins de cohérence et d'alignement avec le nom du nouvel OPCVM maître, la SICAV sera, sous réserve de votre approbation en tant qu'actionnaires de la SICAV de la modification inhérente des statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée le 17 septembre 2026, renommée « BNP Paribas Europe Small Cap ».

La gestion financière de votre SICAV restera assurée par BNP Paribas Asset Management Europe, et la gestion de l'OPCVM maître, sera assurée par BNP Paribas Asset Management Luxembourg, agréée et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise.

Compte tenu de ce changement d'OPCVM maître, l'objectif et la stratégie d'investissement de la SICAV ont été légèrement modifiés et seront donc similaires à ceux du nouvel OPCVM maître.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre SICAV, indirectement le biais de ses investissements dans l'OPCVM maître, avait pour objectif de générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement, constitué d'actions cotées et de titres liés à des actions en appliquant une approche ESG. La progression de la valeur liquidative pourra être comparée à l'indice STOXX Europe Small 200 Total Return Net.

Sa performance enregistrée sur les 5 dernières années est de -10.33% net, contre +18.2% par rapport à son indice STOXX Europe Small 200 Total Return Net (conformément au graphique en Annexe 1).

Fund 1 : AXA Europe Small Cap A EUR					
16/06/2021 au 16/06/2026					
Gross	Benchmark	Relatif Gross	Net	Benchmark	Relatif Net
-0.46%	18.18%	-18.64%	-10.33%	18.18%	-28.52%

Ce résultat s'explique principalement par la croissance du portefeuille et son orientation vers des petites et moyennes entreprises. Depuis 2022, les banques centrales ont resserré leur politique monétaire pour lutter contre l'inflation, ce qui a pénalisé les sociétés très valorisées, notamment celles en forte croissance. Même si ces entreprises ont enregistré une croissance de leurs ventes et de leurs bénéfices, la baisse de leurs multiples de valorisation a pesé sur leur prix.

Nous avons dès le début de 2022 ajusté notre portefeuille en favorisant les sociétés qui bénéficient de la hausse des taux d'intérêt, comme les banques, les secteurs cycliques, et celles dont la valorisation est moins élevée. Cependant, cet effet a continué à peser sur la performance au fil du temps.

Certaines sociétés que nous avons sélectionnées ont connu des performances très faibles, comme Signify, GB Group, Marshalls ou New Work. En revanche, d'autres ont très bien performé, notamment Spie, ID Logistics, Hill & Smith, Esker, et Trustpilot.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération entrera en vigueur le 17 septembre 2026.

Attention, pour le bon déroulement de cette opération et considérant que les souscriptions, conversions et rachats d'actions dans AXA Europe Small Cap seront suspendues à partir du 10 septembre 2026 jusqu'à la Date d'Effet, la SICAV ne pourra pas honorer les demandes de souscription, de conversion et de rachat à son propre niveau et il a donc été décidé de suspendre également les souscriptions, conversions et rachats d'actions dans la SICAV à partir du 10 septembre 2026 jusqu'à la Date d'Effet. Pendant cette période, la SICAV pourra temporairement ne pas respecter son objectif et sa politique d'investissement actuels. La SICAV ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative de la SICAV sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de changement d'OPCVM maître, sera celle du 10 septembre 2026.

Si vous acceptez les termes de ces modifications, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos actions sans frais jusqu'au 10 septembre 2026, étant précisé que la SICAV n'applique pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
 - Augmentation du profil de risque : Non
 - Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Nous n'anticipons pas d'impact fiscal à la suite de cette opération.

Cette information est donnée à titre indicatif, il est conseillé aux actionnaires de se rapprocher de leur conseil fiscal afin d'examiner leur situation particulière.

Quelles sont les principales différences entre la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et la future SICAV ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant la Date d'Effet	Après la Date d'Effet
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	AXA Europe Small Cap (le « Nourricier ») est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM, AXA World Funds – Europe Small Cap, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise AXA World Funds. AXA Europe Small Cap investira dans la classe d'actions M du Maître AXA World Funds – Europe Small Cap. L'objectif de gestion d'AXA Europe Small Cap est le même que celui d'AXA World Funds – Europe Small Cap. <u>Rappel de l'objectif de gestion du Maître AXA World Funds – Europe Small Cap :</u> <i>Le Compartiment vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement, constitué d'actions cotées et de titres liés à des actions en appliquant une approche ESG.</i> L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance d'AXA Euro Europe Small Cap sera inférieure à la performance d'AXA World Funds – Europe Small Cap, en raison des frais propres à la SICAV AXA Europe Small Cap.	BNP Paribas Europe Small Cap (le « Nourricier ») est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM, BNP Paribas Funds – Europe Small Cap, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas Funds. BNP Paribas Europe Small Cap investira dans la classe d'actions « X » du Maître BNP Paribas Funds – Europe Small Cap. L'objectif de gestion de BNP Paribas Europe Small Cap est le même que celui de BNP Paribas Funds Europe Small Cap. <u>Rappel de l'objectif de gestion du Maître BNP Paribas Funds – Europe Small Cap :</u> <i>Le Compartiment vise accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions à petite capitalisation européennes.</i> L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance de BNP Paribas Europe Small Cap sera inférieure à la performance de BNP Paribas Funds Europe Small Cap, en raison des frais propres à la SICAV BNP Paribas Europe Small Cap.
Indicateur de référence	STOXX Europe Small 600	MSCI Europe Small Caps (EUR) NR
Changement de méthode de sélection des titres*	La SICAV est investie en permanence et en totalité dans un seul OPCVM et à titre accessoire en liquidités. Le fonds maître a changé, il s'agit d'un compartiment d'une autre SICAV de droit luxembourgeois : A la Date d'Effet, la SICAV sera investie en totalité et en permanence dans « BNP Paribas Funds Europe Small Cap – Part X EUR Capitalisation », de la SICAV de droit luxembourgeois BNP Paribas Funds.	

Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risques de taux d'intérêt [0% ; 10%]	Risques de taux d'intérêt [0% ; 15%]	+
	Risque lié à l'exposition aux instruments du marché monétaire [0% ; 25%]	Risque lié à l'exposition aux instruments du marché monétaire [0% ; 33,3%]	+

Frais courants*			
	Avant mutation	Après mutation	
Actions de la catégorie « A »	1,91%	1,88%	↓
Actions de la catégorie « E »	2.17%	2.14%	↓

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2025. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il exclut : les commissions de performance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Rappel des charges régulières* de l'OPCVM maître			
	Avant mutation	Après mutation	
Frais courants	0.19%	0.16%	↓
Commissions annuelles maximales de service servant à couvrir les dépenses courantes de l'OPCVM Maître	Max 0.50%**	0.20%**	↓

* Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives.

** Ces frais correspondent aux frais indirects maximums indiqué dans le tableau précédent.

Informations pratiques	Avant la Date d'Effet	Après la Date d'Effet
Dénomination de la SICAV	AXA Europe Small Cap	BNP Paribas Europe Small Cap
Dénomination de l'OPCVM maître (compartiment)	AXA World Funds – Europe Small Cap	BNP Paribas Funds – Europe Small Cap
Code ISIN de la classe d'actions de l'OPCVM maître investie par la SICAV	Classe d'actions M : LU0964943947	Classe d'actions X : LU0212181035

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 10 juillet 2026.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons de la nécessité et de l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) disponible à <https://funds.axa-im.com/>.

Le prospectus mis à jour de la SICAV et les documents relatifs à BNP Paribas Funds – Europe Small Cap et à la SICAV de droit luxembourgeois BNP Paribas Funds peuvent être obtenus au siège de la Société de Gestion ou sur [Recherche de fonds BNP Paribas Asset Management France](#).

Il vous est conseillé de contacter votre interlocuteur habituel, lequel se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

Enfin, nous vous invitons à consulter le site internet de la Société de Gestion et la page de la SICAV avec les différents *reportings* et rapports en ligne.

* * *

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

BNP Paribas Asset Management Europe

Annexe 1

